

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 11 mai 2021
19h00 salle de la Tourniole

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Richard Brusa, Valérie Faivre, Jérôme Lamonica, Jean Camus, Delphine Vuillermoz, Chantal Perreaut, Nicolas Jacquier.
Caroline Médigue – arrivée à 20h15.

Excusés : Christine Petitjean, Maxime Mathis, Tantely Brun.

Le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Désignation de la maîtrise d'œuvre pour le réseau pluvial – rue de Vallière et rue St Paul,
- Eclairage public – parking de la Foule et promenade du Lavoir.

et de commencer la séance par la présentation des offres pour le marché de travaux place du Colombier et ses abords.

5. Attribution des offres pour le marché de travaux place du Colombier et ses abords

Olivier LAGUT du Bureau d'Etudes ABCD, présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres. Les travaux sont allotés en 3 lots, de la manière suivante :

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Eaux Pluviales
- Lot 2 : Béton - Signalisation
- Lot 3 : Mobilier Urbain – Pavés – Espaces verts

Le marché a été passé selon une procédure adaptée et dont la publicité a été réalisée via le Progrès, et le profil acheteur du maître de l'ouvrage.

La date de réception des offres était fixée au 30 avril 2021 à 10h00. A l'issue de l'ouverture des offres, conformément à l'article 4.2.2.2 du règlement de la consultation, la commune a souhaité engager une procédure de négociation pour l'ensemble des lots avec une remise des offres au mercredi 5 mai 2021 – 19h00.

Les critères de jugement des offres pour les 3 lots sont : 30 % pour le montant des prestations et 70% pour la valeur technique.

Les candidatures sont les suivantes :

| LOT 1 | LOT 2 | LOT 3 |
|--------------|------------------------------|--------------|
| BONNEFOY | ALBIZZIA | FCE |
| EIFFAGE | SOLS CONFLUENCE / VIA SYSTEM | ALBIZZIA |
| SJE | FCE | BALLAND |

Il est à noter que l'offre de l'entreprise SJE - lot 1 prévoit une somme de 125 000 € d'installation de chantier (qui consiste à apporter des bungalows, mise en place du barriérage et installation de feux si nécessaire) dont 100 000 € seraient à verser dès le début. Certains prix sont anormalement hauts et anormalement bas.

Concernant le lot 3, Olivier LAGUT présente les différentes variantes proposées par SAS BALLAND pour les bancs (variante non retenue), l'abri bus (variante retenue), les grilles autour de certains arbres (retenue), les jeux (non retenue) et les bancs le long de la Seille (non retenue).

L'entreprise BALLAND propose également un traitement automatique de l'eau de la fontaine, implanté dans un local au dos des toilettes au dans un regard enterré. Ce système implique une plus-value de 15 000 €.

Il est à noter, qu'après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse de chaque lot est :

| | | |
|--------------|---|--|
| Lot 1 | SAS JC. BONNEFOY | Tranche ferme : 822 286,80 € HT Tranche optionnelle : 46 395,00 € HT Total : 868 681,80 € HT |
| Lot 2 | Sols Confluence & SAS Via System | Tranche ferme : 316 665,00 € HT Tranche optionnelle : 25 235,00 € HT Total : 341 900,00 € HT |
| Lot 3 | Balland SAS & Belle Environnement Grand-Est SAS | Montant HT tranche ferme : 624 472,60 € Montant HT tranche optionnelle : 26 291,00 € Montant total HT : 650 763,60 € Montant total TTC : 780 916,32 € |
| Total | | Montant global HT tranche ferme : 1 763 424,40 € Montant global HT tranche optionnelle : 97 921,00 € HT Montant global total HT : 1 861 345,40 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- donne un avis favorable à l'attribution du lot 1 du marché susvisé à SAS JC. BONNEFOY pour la somme totale de 868 681,80 € HT (822 286,80 € HT pour la tranche ferme et 46 395,00 € HT pour la tranche optionnelle),
- donne un avis favorable à l'attribution du lot 2 du marché susvisé à Sols Confluence & SAS Via System pour la somme totale de 341 900,00 € HT (316 665,00 € HT pour la tranche ferme et 25 235,00 € HT pour la tranche optionnelle),
- donne un avis favorable à l'attribution du lot 3 du marché susvisé à Balland SAS & Belle Environnement Grand-Est SAS pour la somme totale de 650 763,60 € HT (624 472,60 € HT pour la tranche ferme et 26 291,00 € HT pour la tranche optionnelle).

M. le Maire est autorisé à signer les marchés et tout document relatif à cette affaire.

Le démarrage des travaux est programmé au 1er juillet 2021, en débutant par le Square SIMONIN, afin de permettre le stationnement pendant les travaux sur la grande place.

Des bornes de recharge seront installées Square Simonin, il est donc nécessaire de prévoir les fourreaux alimentant les bornes ainsi que des fourreaux pour équiper la place du colombier en vidéo surveillance.

1. Validation du compte rendu de la séance 8 avril 2021.

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Compte rendu des commissions communales.

Commission « Maison Huguenin » du 22 avril 2021 : visite de la maison Huguenin lors de cette réunion avec des discussions pour connaître les orientations. Il est prévu d'approfondir les réflexions au niveau de tous les bâtiments communaux disponibles. Une prochaine réunion de travail se tiendra début juin 2021.

Alexandre ADAM a rencontré le Guidon Bletteranois pour trouver un nouveau local. Le deuxième étage de la gare est intéressant : la commission fera des propositions de local disponible.

Réunion pour la préparation de la semaine du goût du 19 avril 2021 : elle aura lieu du 11 au 17 octobre 2021 avec pour thème : « le Menu Bletteranois » - les couleurs de Franche Comté s'invitent dans vos assiettes.

Il est prévu la participation de la commune avec des Blett' resto, la mise en place de cours de cuisine (dans les différents restaurants participants), et un atelier goûter avec les écoles de Bletterans.

Commission « Economie commerce » du 26 avril 2021 : rencontre avec Caroline LEBAILLIF, Manager de l'Office intercommunal de commerce qui s'est présentée à l'assemblée. La commission souhaite mettre en place un forum « des opportunités ». Valérie FAIVRE a également fait le point sur les différentes sollicitations, et les différents locaux disponibles sur la commune.

Projet de ferme Aquaponique : la commune a proposé plusieurs terrains à M. ROUBES pour installer son activité. Ce dernier souhaite s'installer sur Bletterans, il faut pour cela trouver le lieu le plus adapté. Il devra déposer un nouveau CU, la Chambre d'Agriculture et la SAFER soutiennent son projet.

Commission « Vie associative » du 3 mai 2021 : Alexandre ADAM dresse le bilan de la réunion avec une forte mobilisation des associations. Il a été évoqué les nouvelles règles de subventionnement qui seront mises en place. Une réunion sera programmée après la mi-septembre pour discuter de la reprise et des critères de subventionnement. Jérôme LAMONICA se renseigne auprès de différentes mairies pour mettre en place un jumelage (communes de France ou à l'étranger). La restitution se fera au prochain conseil du 10 juin 2021.

Commission animation du 10 mai 2021 : vu l'évolution de la situation sanitaire, la commune souhaite relancer ses animations. Le programme ainsi proposé sera transmis à l'ensemble du conseil.

Les événements à venir : l'inauguration des travaux de la rue Louis le Grand et de la place de la Mairie est prévue le 4 septembre avec un concert à 19h00 et des jeux de lumière à 22h00.

Pour l'inauguration de l'espace de mémoire programmée le 7 novembre, le conseil propose de repousser à une date ultérieure : impossible de mobiliser le CRJB, il faut obligatoirement la présence du collège. Il est proposé de décaler au printemps prochain, ou en septembre/octobre.

3 – Point sur l'attribution des subventions (DETR, DST).

Le Maire présente les différents dossiers subventionnés par la DETR (Etat) ou la DST (Conseil Départemental du JURA) et autre : il est à noter qu'il s'agit de montant HT, les demandes de subventions portant sur le HT.

Les montants sont amenés à évoluer en fonction du coût réel des travaux.

| Dossiers | Année | Coût initial | Coût réel | Demande | | | | | Obtention | | | | | |
|---|-----------|----------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------|--------------|--------------|
| | | | | DETR | DST | Région | Autre | Commune | DETR | DST | Région | Autre | Commune | |
| Réaménagement de la rue Louis XIV le Grand et place de la Mairie | 2019-2020 | 1 122 572,00 € | 1 016 884,10 € | 336 097,00 € | 87 607,00 € | 257 771,00 € | 84 000,00 € | 357 097,00 € | 288 561,60 € | 85 900,00 € | 257 771,00 € | - € | - € | 384 651,50 € |
| Réaménagement de la Place du Colombier et ses abords - phases 1 à 4 | 2020-2021 | 2 170 472,57 € | 1 811 729,40 € | 603 467,79 € | 350 157,65 € | 555 540,66 € | - € | 661 306,48 € | 434 094,51 € | 424 450,00 € | - € | - € | - € | - € |
| Eclairage public rue Louis XIV le Grand | 2020-2021 | 48 290,48 € | 44 776,51 € | 16 901,67 € | 9 658,10 € | - € | 2 500,00 € | 19 230,72 € | - € | 13 665,00 € | - € | - € | 2 500,00 € | - € |
| Renouvellement total de la verrière du marché couvert | 2020-2021 | 28 158,40 € | - € | 12 671,28 € | 7 039,60 € | - € | - € | 8 447,52 € | 8 632,27 € | 9 385,00 € | - € | - € | - € | 10 141,13 € |
| Opération d'aménagement vers le parvis de l'ADLCA - 18 rue LLG | 2020-2021 | 13 302,00 € | - € | 5 985,90 € | 3 325,50 € | - € | - € | 3 990,60 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| Création d'un nouvel espace de mémoire - place des Carmes | 2020-2021 | 22 381,53 € | - € | 7 833,54 € | 5 595,38 € | - € | - € | 8 952,61 € | 4 647,56 € | 7 460,00 € | - € | - € | - € | 10 273,97 € |
| Travaux d'accessibilité des bât. communaux (Tourmirole/Ecole maternelle/Gendarmerie) - T1 | 2019-2020 | 27 150,00 € | - € | 10 860,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (Ecole primaire/Perception) - T2 | 2017-2018 | 35 055,00 € | - € | 14 022,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| Extension des logements de la gendarmerie | 2019-2020 | 1 537 462,00 € | 1 524 705,10 € | 458 771,00 € | 130 670,00 € | - € | 151 125,00 € | 796 896,00 € | 520 000,00 € | - € | - € | - € | 155 400,00 € | 849 305,10 € |

Claude PIERREL intervient pour signaler que la part d'autofinancement de la commune est différente en raison de la comptabilisation de la TVA.

4 – Point sur le diagnostic archéologique.

L'INRAP a débuté les fouilles place du Colombier le 3 mai par le Square Simonin, puis la grande place et enfin la place du Château. Il est à noter l'importance de la gêne occasionnée par ce diagnostic. En terme de résultats, très peu de trouvaille, qui font que le terrain sera libéré par la DRAC. Quelques vestiges des fortifications de Bletterans ainsi qu'une maçonnerie datée du Moyen Age ont été découverts.

A l'heure actuelle, avec les fortes pluies, il est impossible de reboucher les trous : la nappe est montée dans les fosses. Cela est inquiétant pour la stabilité future du sol et les travaux d'aménagements à venir car l'INRAP doit faire réaliser le rebouchage par l'entreprise FAMY avec les matériaux extraits uniquement avec un tassement très sommaire.

Le Maire a consulté M. Olivier LAGUT afin de pouvoir trouver une solution permettant la réalisation des travaux d'aménagement dans de bonnes conditions, et pouvoir libérer le stationnement. ABCD doit faire un point technique avec les entreprises pour proposer une solution.

La commune va recevoir sous quinzaine un courrier autorisant la libération du terrain de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

6 – Eclairage public – validation du plan de financement pour les travaux Place du Colombier.

Dans le cadre de la revitalisation bourg-centre, et notamment des travaux de réaménagement de la place du Colombier et ses abords, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public.

Le SIDEC du Jura a réalisé une étude technique.

Le plan de financement HT définitif se décompose ainsi :

| Dépenses (HT) | | Recettes | | | |
|--------------------|---------------------|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| Maîtrise d'œuvre | 9 142,57 € | SIDEC | Participation | 15 000,00 € | 8,84% |
| Travaux | 152 376,09 € | Etat | DETR/DSIL/FNADT | 59 358,10 € | 35,00% |
| Divers et imprévus | 8 075,93 € | Département du Jura | DST | 33 918,91 € | 20,00 % |
| | | Commune | Autofinancement | 61 317,58 € | 36,16 % |
| TOTAL | 169 594,59 € | TOTAL | | 169 594,59 € | 100,00 % |

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 169 594,59€ HT, soit 203 513,51 € TTC ; et sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50,00 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 30 000,00 €), soit 15 000 €.

Le conseil sollicite le concours financier de l'Etat et du Conseil Départemental du Jura.

La Commune s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental et autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute convention ou élément administratif nécessaire à l'installation du futur dispositif d'éclairage.

7 – Maison PERREAUT – place du Colombier.

Dans le cadre de l'opération de revitalisation bourg-centre et plus particulièrement le réaménagement de la place du Colombier, la phase 5 du projet prévoit l'acquisition pour déconstruction de la maison de Madame Chantal PERREAUT. En séance, Monsieur le Maire rend compte de la teneur du courrier récemment reçu de Madame PERREAUT par lequel elle indique son attachement personnel à sa maison. Aussi, elle souhaite qu'en cas de cession, le montant de la vente soit porté à 350 000 € au lieu de l'estimation inférieure précédente.

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rapproché du cabinet ABCD pour connaître les conséquences du maintien de cette maison dans le cadre des travaux prévus à cet endroit et de l'incidence de renoncer à l'acquisition de la maison. C'est ainsi que ledit cabinet a fait savoir que l'incidence serait la perte de 13 places de parkings. En précisant que les places pourraient être compensés par quelques place « type véhicules artisans » le long de la voie et quelques places sur le secteur du bâtiment occupé par le guidon Bletteranois.

Il est évident que l'acquisition dans les conditions financières annoncées par Madame PERREAUT (350 000 € d'achat), hors coût de déconstruction évalué à 50 000 €, ne permet pas la concrétisation totale de la phase 5. Cependant, la démolition du local du Guidon (club cycliste) pourrait être maintenue.

Après en avoir discuté, et sur proposition de Monsieur le Maire, compte tenu du prix élevé de l'offre de vente, le Conseil, décide de modifier la phase optionnelle dite « phase 5 » par l'abandon de l'acquisition de la maison PERREAUT.

La décision est validée à la majorité par le conseil Municipal.

8 – Division foncière pour la vente du marché aux veaux à Marlène GUIGON.

Vu la délibération D2021-07 concernant le bâtiment dit « marché aux veaux » validant la vente du dit bâtiment à Mme Marlène GUIGON pour la création d'une école de danse ;

Mme GUIGON souhaite installer une école de danse dans le bâtiment se localisant place du Château, sur l'actuelle parcelle cadastrée section AD numéro 436.

Cette parcelle, propriété privée de la Commune de Bletterans, contient sur sa partie Ouest le bâtiment, et sur sa partie

Est la place du Château.

La Commune va prochainement procéder à la requalification de la place du Château et ses abords, et ce jusqu'au pied de la façade Est du bâtiment. La place du Château ayant une vocation d'usage public, la Commune souhaite en rester propriétaire.

Dès lors, il convient d'effectuer une division foncière de la parcelle cadastrée section AD numéro 436.

M. le Maire propose d'effectuer cette division à l'alignement de la façade Est du bâtiment. Cela permettra à l'acquéreur d'être propriétaire du bâtiment et d'un espace non bâti au Sud de la parcelle, et à la Commune de rester propriétaire de la place du Château. L'espace au Sud de la parcelle pourra permettre l'accueil potentiel d'un dispositif d'accès PMR au bâtiment.

Une prise de contact avec Maître SIMONIN, notaire de la Commune, et avec un géomètre est alors nécessaire (pour le bornage et la division).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal valide le projet de division foncière, autorise M le Maire à prendre contact avec un géomètre et un notaire, et autorise M le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9. Acquisition de terrains.

Monsieur et Madame RAVASSARD souhaitent vendre leurs terrains situés aux Toupes – parcelle ZA 159 d'une surface de 4 868 m² et à l'Etang d'Andreville - parcelle ZD 24 d'une surface de 4 970 m². L'acquisition de l'ensemble des terrains de la zone des Toupes est un objectif depuis plusieurs années pour la commune compte tenu de la volonté de conduire un important projet d'aménagement futur de cette zone.

Bien évidemment la commune exercera si nécessaire son droit de préemption sur les terrains de la zone pour garantir le bon aboutissement du projet.

Le Maire les a contactés pour proposer au prix du marché soit à 10€ le m².

A l'unanimité des voix, le conseil municipal valide par délibération de principe la proposition faite par monsieur le Maire.

10 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Le Maire explique que conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine Public communal par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2021.

Pour information : la longueur des réseaux situé en domaine public communal est de 9 324 m.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition concernant la redevance d'occupation du domaine Public communal par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2021.

Il fera procéder à l'émission du titre de recette pour l'année 2021 pour une redevance annuelle de 541.00 €.

11 – Renouvellement de l'adhésion au CAUE.

Le Maire propose d'adhérer au CAUE du JURA, organisme départemental qui propose son accompagnement pour tout projet concernant l'architecture, le paysage et plus globalement l'aménagement du territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide le renouvellement de l'adhésion de la Commune de Bletterans au CAUE du Jura pour un montant annuel de 150 €, au titre de l'année 2021.

12 – Désignation de la maîtrise d'œuvre pour le pluvial – rue de Vallière et rue St Paul .

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux suivants : Pluvial rue de Vallière et rue Saint-Paul ; et vu la proposition de Monsieur le Maire de retenir le SIDEC en qualité de maître d'œuvre,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de Monsieur le Maire et attribue la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;

Le conseil prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 691.50 € HT pour une mission d'un montant prévisionnel de travaux estimé à 7 000.00 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

13 - Eclairage public – parking de la Foule et promenade du Lavoir.

Dans le cadre de la revitalisation bourg-centre, ainsi que du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public promenade du Lavoir et Parking de la Foule.

Le SIDEC du Jura a réalisé une étude technique.

Le plan de financement HT définitif se décompose ainsi :

| Dépenses (HT) | | Recettes | | | |
|--------------------|--------------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| Maîtrise d'œuvre | 755,42 € | Etat | DETR/DSIL/FNADT | 4 904,58 € | 35,00% |
| Travaux | 12 590,39 € | Département du Jura | DST | 2 802,60 € | 20,00 % |
| Divers et imprévus | 667,29 € | Commune | Autofinancement | 6 305,92 € | 45,00 % |
| TOTAL | 14 013,10 € | TOTAL | | 14 013.10 € | 100,00 % |

Le Conseil Municipal, approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 14 013,10 € HT, soit 16 815,72 € TTC ; et sollicite le concours financier de l'Etat, du Conseil Départemental du Jura.

La commune s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

14 – Questions diverses

- Point sur les travaux rue Louis le Grand : la reprise des pavés a été effectuée. La terrasse de la pizzeria est installée avec quelques aménagements à effectuer, et prochainement l'entreprise MONAMY posera les terrasses du Café de Paris et de l'hôtel la Poste.
Pour la fontaine place de la Mairie, Olivier LAGUT du bureau d'études ABCD a proposé un aménagement qui empêchera l'écoulement de l'eau sous les bancs. Il sera installé un cadre en aluminium avec l'inscription « ville de Bletterans et le logo de la Mairie.
L'installation du panneau d'affichage et des derniers potelets est prévue la semaine 20.
- Travaux d'éclairage public de la rue Louis XIV le Grand : la commune a réceptionné la quasi-totalité des conventions des propriétaires concernés par la dépose et installation des nouveaux luminaires.
- Installation d'armoire pour la fibre optique : des fourreaux ont été prévus pour le passage de la fibre, mais lors de la réfection des trottoirs, les fourreaux ont été bouchés. L'intervenant du Département fera un courrier à la commune pour identifier les lieux qui posent problème.
- Accès des bouches à clés – place de la Mairie : la SAUR a demandé le déplacement d'un module bois pour avoir un libre accès aux bouches à clé afin d'intervenir sur le réseau d'eau potable. Il faudra prévoir si besoin de marquer les emplacements des bouches à clé.
- Déplacement du conseil municipal du 6 juillet : Le Maire assiste à la présentation du SCOTT le 6/07, il propose de décaler le conseil au jeudi 8 juillet.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 10 juin 2021, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Delphine Vuillermoz,

Tantely Brun,

Jérôme Lamonica,

Jean Camus,

Chantal Perreaut,

Nicolas Jacquier,

Caroline Médigue,